

J'ose affirmer que nul membre de la Chambre ne considère maintenant opportune cette disposition de la loi qui empêche d'envoyer outre-frontière aucun de nos militaires recrutés sous l'empire de cette mesure législative.

En vertu de telles dispositions, si les Japonais réussissaient à franchir les frontières de l'Alaska, en les repoussant, les soldats mobilisés en vertu de cette loi seraient obligés d'arrêter à ce point et même si nous étions en état de les poursuivre plus loin, nous ne pourrions le faire. On admettra donc qu'il y a lieu, à l'heure actuelle, de faire des changements sous ce rapport. Comme l'a affirmé le premier ministre, en cette enceinte, ce n'est pas dire que nous enverrons immédiatement des hommes outre-mer. Je crois même qu'il a déclaré qu'il ne sera peut-être jamais nécessaire de le faire. La loi, telle qu'on désire la modifier, nous donnera le pouvoir de faire certaines choses qui ne peuvent attendre et, d'autre part, d'étudier, plus tard, l'opportunité de nous aventurer plus loin. A cet égard, on a signalé à la Chambre l'autre jour, qu'il ne serait pas à propos, de s'adresser en deux occasions distinctes au Parlement, afin d'obtenir l'autorisation d'accomplir ces deux choses, dont l'une est immédiatement nécessaire et dont l'autre pourra ne jamais le devenir.

Ayant ainsi expliqué l'attitude du Gouvernement concernant cette loi modificatrice et vu la déclaration faite devant la Chambre l'autre jour, on me permettra peut-être de consacrer quelques instants à discuter une question soulevée par l'honorable député de Qu'Appelle (M. Perley) dans le discours qu'il a prononcé récemment. A cette occasion, il a donné son opinion sur la signification du vote en Saskatchewan et a laissé entendre que j'avais mis la main à la préparation de la campagne dans cette province. J'ai passé, en Saskatchewan, la plus grande partie de la période qui a précédé la tenue du plébiscite et j'y ai prononcé huit discours. Un jour, sur la même estrade, se trouvait l'honorable député de Weyburn (M. Douglas) qui a déjà pris part au débat actuel, et M. M. A. MacPherson, candidat le plus sérieux défait par le chef actuel du parti conservateur à la convention de 1938. Je signalerai que, tous trois, nous avons lancé à peu près le même appel à la population de Moose-Jaw. Voici ce que j'ai dit en présence de ces trois messieurs, dans la veillée, à l'issue d'un dîner et que j'ai répété à la radio, plus tard et c'est, d'ailleurs, le même appel que j'ai fait chaque fois que je me suis adressé à la population de la province. Cependant, avant de le dire, je rappellerai aux honorables dé-

putés ce que j'ai dit, à la Chambre, le 10 février dernier:

Je ne dis pas que je n'appuierai jamais une politique de conscription, mais je serai contre la conscription, tant qu'on ne m'aura pas convaincu que nous pouvons obtenir au Canada une armée plus efficace en recourant à la conscription plutôt qu'au régime du volontariat pour le service outre-mer. Pour ma part, un vote affirmatif sur le plébiscite me laissera toute liberté en tant que membre du Gouvernement, de formuler ma décision quand je serai en possession de tous les faits et quand le moment sera venu de me prononcer.

On ne me demande pas dans le moment, on ne demande à personne à la Chambre ni au Canada, de se prononcer sur la conscription à une époque où la plus haute autorité au Canada déclare qu'elle n'est pas nécessaire présentement.

Dans chacun de mes discours dans la campagne sur le plébiscite en Saskatchewan, j'ai fait l'exhortation suivante:

Ceux qui prisent la démocratie reconnaîtront, j'en suis sûr, qu'il ne faut pas maintenir de réserve dont on puisse se servir pour diviser notre population. L'engagement de ne pas recourir à la conscription pour le service outre-mer qu'ont pris tous les partis politiques, sauf celui du crédit social, aux dernières élections, soulève des questions qui tendent à diviser notre peuple. Nous demandons donc aux électeurs de nous libérer une fois pour toutes de tous les engagements qui ont été pris. Nous ne vous demandons de voter ni pour, ni contre la conscription. Nous vous demandons simplement de nous dire: qu'aucun engagement passé ne trouble votre jugement, quand il s'agit de décider ce qu'il faut faire dans la situation menaçante dans laquelle se trouve notre pays. Jusqu'ici le Gouvernement n'aurait pas établi la conscription, même s'il n'avait jamais été question de la chose aux dernières élections, mais que personne ne dise après le 27 avril que le Gouvernement était lié par les suffrages populaires et n'aurait pu établir la conscription pour le service outre-mer, même s'il l'eût voulu. Donnez un vote affirmatif.

Cela constituait un exposé tout à fait clair de la question qui se posait devant la population de la Saskatchewan, et cela ne permet à aucun de ceux qui ont pris part à la campagne de prétendre qu'un vote affirmatif ou négatif au plébiscite représentait un vote pour ou contre la conscription. A mon sens, cela ne signifiait ni l'un ni l'autre.

L'hon. M. ROWE: Cela ne signifiait rien.

L'hon. M. GARDINER: Au dire de l'honorable député, cela ne signifiait rien. Si nous voulons trancher la question de savoir si le vote plébiscitaire signifiait ou non l'établissement immédiat de la conscription, je rappellerai ce qui s'est passé ici. Si je commençais à l'extrémité de la Chambre, je mentionnerais le discours du chef du parti social (M. Blackmore). Je ne ferais que rappeler à la Chambre que d'après cet honorable collègue, son parti ne voterait pour la conscription immédiate, si elle était maintenant proposée, qu'en

[L'hon. M. Gardiner.]